



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



8344/05 (Presse 96)

VERSION PROVISOIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2658ème session du Conseil

Compétitivité (marché intérieur, industrie et recherche)

Bruxelles, le 10 mai 2005

Président **Jeannot KRECKE**
Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur du
Luxembourg

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 285 6219 / 6319 Fax: +32 (0)2 285 8026
press.office@consilium.eu.int <http://ue.eu.int/Newsroom>

8344/05 (Presse 96)

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a procédé à un échange de vues approfondi sur les aspects micro-économiques des **lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (LDI)** et s'est mis d'accord sur des orientations.*

*Le Conseil a eu un échange de vues sur le **Programme cadre pour la compétitivité et l'innovation (2007-2013)** proposé par la Commission.*

*Le Conseil a adopté sans débat une décision concernant la signature de la **convention des Nations Unies contre la corruption** au nom de la Communauté européenne ainsi que une décision sur l'échange d'informations, à l'évaluation des risques et au contrôle des **nouvelles substances psychoactives**.*

*Le Conseil a également décidé d'approuver l'accord de coopération entre la Communauté et la **Principauté d'Andorre**.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS..... 5

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

SUIVI DE LA STRATEGIE DE LISBONNE - LIGNES DIRECTRICES INTEGREES 7

PROGRAMME-CADRE POUR L'INNOVATION ET LA COMPETITIVITE (2007-2013)..... 9

DIVERS 10

– Situation du secteur du textile 10

– ITER..... 10

AUTRES POINTS APPROUVÉS

RELATIONS EXTÉRIEURES

– Accord de coopération avec Andorre 11

– Chili - Protocole à l'accord d'association - Élargissement de l'UE 11

POLITIQUE COMMERCIALE

– Antidumping - Inde - Antibiotiques à large spectre..... 11

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Banque nationale de Belgique et Banque de Grèce 11

POLITIQUE COMMUNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

– État-major de l'UE..... 12

LUTTE ANTI DROGUE

– Nouvelles substances psychoactives * 12

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
• Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://ue.eu.int>.
• Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

CRIME ORGANISÉ

- Convention des Nations unies contre la corruption * 12

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

- Rapport sur l'activité terroriste dans l'UE..... 13

DÉCISIONS PRISES PAR PROCÉDURE ÉCRITE

- Antidumping - Chine - Balances électroniques 13

TRANSPARENCE

- Accès du public aux documents 13

PARTICIPANTS

Les Gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique :

M. Marc VERWILGHEN

Ministre de l'économie, de l'énergie, du commerce extérieur et de la politique scientifique
Ministre de l'économie et de l'emploi (Région wallonne)

M. Jean-Claude MARCOURT

République tchèque :

M. Martin JAHN

Vice-président du gouvernement, chargé de l'économie

Danemark :

M. Michael DITHMER

Secrétaire d'Etat

Allemagne :

M. Wolfgang CLEMENT

Ministre fédéral de l'économie et du travail

Estonie :

M. Edgar SAVISAAR

Ministre de l'économie et des communications

Grèce :

M. Dimitrios SIOUFAS

Ministre du développement

Espagne :

M. José MONTILLA AGUILERA

Ministre de l'industrie, du tourisme et du commerce

France :

M. Patrick DEVEDJIAN

Ministre délégué à l'industrie, auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Irlande :

M. Michael AHERN

Ministre adjoint ("Minister of State") au ministère de l'entreprise, du commerce et de l'emploi, chargé du commerce

Italie :

M. Claudio SCAJOLA
M. Giorgio LA MALFA

Ministre des activités productives
Ministre sans portefeuille, chargé des politiques communautaires

Chypre :

M. Andreas MOLESKIS

Directeur général

Lettonie :

M. Arturs Krišjānis KARIŅŠ

Ministre de l'économie

Lituanie :

M. Nerijus EIDUKEVIČIUS

Ministre adjoint de l'économie

Luxembourg :

M. Jeannot KRECKÉ

Ministre de l'économie et du commerce extérieur, ministre des sports

Hongrie :

M. Etele BARÁTH

Ministre sans portefeuille, chargé des affaires européennes

Malte :

M. Censu GALEA

Ministre de la compétitivité et des communications

Pays-Bas :

M. Laurens Jan BRINKHORST

Ministre de l'économie

Autriche :

M. Martin BARTENSTEIN

Ministre fédéral de l'économie et du travail

Pologne :

M. Marek SZCZEPAŃSKI

Sous-secrétaire d'État, ministère de l'économie et du travail

Portugal :

M. Domingos FEZAS VITAL

Représentant Permanent adjoint

Slovénie :

M. Andrej VIZJAK

Ministre de l'économie

Slovaquie :

M. László POMOTHY

Secrétaire d'État du ministère de l'économie

Finlande :

M. Mauri PEKKARINEN

Ministre du commerce et de l'industrie

Suède :

M. Sven-Eric SÖDER

Secrétaire d'État au ministère de l'industrie, de l'emploi et des communications

Royaume-Uni :

Lord SAINSBURY of TURVILLE

Secrétaire d'État ("Parliamentary Under-Secretary of State"), chargé des sciences et de l'innovation

Bulgarie :

M. Milko KOVACHEV

Ministre de l'économie

Roumanie :

M. Ioan-Codruț ȘERES

Ministre de l'économie et du commerce

Commission :

M. Günther VERHEUGEN

Vice-Président

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

SUIVI DE LA STRATEGIE DE LISBONNE - LIGNES DIRECTRICES INTEGREES

Le Conseil a eu un échange de vues approfondi sur les recommandations de la Commission relatives au volet micro-économique des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi.

Les lignes directrices intégrées (LDI) englobent les grandes orientations de politique économique (GOPE) et les lignes directrices pour l'emploi (LDE) qui devront être adoptées formellement par les Conseils ECOFIN et EPSCO respectivement. Elles seront ensuite endossées par le Conseil européen des 16 et 17 juin prochains.

A la fin du débat, la Présidence a tiré les conclusions suivantes:

"Le Conseil Compétitivité a accueilli favorablement la recommandation de la Commission sur les LDI en ce qui concerne le volet microéconomique.

Le Conseil a souligné la nécessité d'avoir une approche flexible, afin de prendre en compte les spécificités nationales.

Le Conseil a également souligné le besoin d'une étroite coordination (au niveau national et communautaire), et d'avoir une approche cohérente entre le volet microéconomique, macroéconomique, et les lignes directrices d'emploi.

Une approche cohérente est également nécessaire dans la mise en œuvre des LDI.

En ce qui concerne *le contenu* des lignes microéconomiques, les priorités suivantes ont été identifiées:

- Faciliter l'innovation sous toutes ses formes.
- Investir dans la R&D. A cet égard, l'objectif du 3% a été confirmé.
- Contribuer à une base industrielle forte, aussi bien dans les secteurs traditionnels que dans les secteurs de pointe. Il faut agir à la fois au niveau horizontal et sectoriel.
- Parfaire le marché intérieur est une autre grande priorité pour créer de l'emploi et être à la hauteur des défis de la globalisation.

- Enfin, créer des conditions cadre aptes à attirer les investissements est un objectif soutenu par tous, notamment dans le domaine des infrastructures. Il s'agit entre autre d'améliorer la qualité de nos législations, de faciliter l'accès au financement et de stimuler l'esprit d'entreprise. Le Conseil a souligné le rôle clé des petites et moyennes entreprises (PME) dans l'économie européenne.

En ce qui concerne *le processus* en tant que tel:

- Le Conseil est d'accord pour dire qu'une des faiblesses de la première phase de la stratégie de Lisbonne était le manque d'appropriation au niveau national. Il a été décidé de redoubler les efforts de "mise en œuvre" au niveau national de la stratégie révisée de Lisbonne.
- Le Conseil a approuvé une mise en œuvre rapide des programmes d'action nationaux (PAN) en vue de stimuler le processus de Lisbonne. Il a estimé que les PAN devraient être présentés en automne 2005 afin de permettre une collaboration active des parlements nationaux et des partenaires sociaux.
- Le Conseil a souligné l'importance d'avoir des programmes nationaux et des programmes communautaires qui se soutiennent mutuellement. Dans cette optique, le Conseil a noté avec intérêt les idées de la Commission concernant le développement d'une méthodologie commune relative à la structure des PAN.
- Le Conseil a également marqué sa volonté d'assurer un suivi régulier de la nouvelle stratégie, en particulier en ce qui concerne les plans d'action nationaux et, si nécessaire, de procéder à des ajustements ainsi qu'à renforcer sa collaboration avec le Conseil ECOFIN dans la cadre des LDI.

La présidence s'engage à informer le Conseil ECOFIN des délibérations du Conseil Compétitivité, afin que celles-ci soient prises en compte dans la finalisation des LDI. De leur côté, le Groupe à haut niveau "Compétitivité et croissance" et le Comité des représentants permanents (Coreper) poursuivront le travail technique, comme d'ailleurs le Comité de politique économique (CPE), en vue de l'approbation des LDI par les instances compétentes du Conseil et par le Conseil européen."

PROGRAMME-CADRE POUR L'INNOVATION ET LA COMPETITIVITE (2007-2013)

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la proposition de programme cadre pour l'innovation et la compétitivité 2007-2013 (CIP). Il a invité le Comité des Représentants Permanents à continuer l'examen détaillé de la proposition et à lui faire rapport de l'état des travaux lors d'une de ses prochaines réunions.

Cette proposition de programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité regroupe des programmes spécifiques déjà existants dans un cadre de trois piliers et introduit des actions nouvelles. La Commission propose une enveloppe financière totale de plus de 4 milliards € pour la période 2007-2013.

Les trois programmes spécifiques couverts par ce Programme sont:

- 1) Programme pour l'Entrepreneuriat et l'Innovation: celui-ci recouvre le programme multi annuel sur les entreprises et l'entrepreneuriat ainsi que certains éléments du Programme LIFE de l'Environnement. Il y a également quelques actions développées jusqu'à maintenant par les Programmes cadres de Recherche précédents.
- 2) Programme "Soutien de la politique ICT": ce pilier continuera à réaliser les objectifs des programmes e-TEN, Modinis, e-Content en accord avec la nouvelle stratégie i2010 (European Information Society 2010) qui sera annoncée en mai 2005.
- 3) Programme "Energie Intelligente pour l'Europe": ce programme vise à soutenir le développement des technologies de l'environnement, notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports, l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelable.

DIVERS

– *Situation du secteur du textile*

Le Conseil a pris note de l'information de la Commission concernant la situation du secteur du textile, ainsi que des interventions de plusieurs délégations.

– *ITER*

Le Conseil a pris note de l'information de la Commission sur l'état des négociations internationales du projet ITER¹.

¹ ITER est le nom en anglais du projet de réacteur thermonucléaire expérimental international. Six parties prennent part aux négociations internationales sur ce projet, il s'agit de l'Union européenne, la Corée du Sud, la Chine, les Etats-Unis, le Japon et la Russie.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

RELATIONS EXTÉRIEURES

Accord de coopération avec Andorre

Le Conseil a adopté une décision approuvant l'accord de coopération entre la Communauté européenne et la Principauté d'Andorre (12913/1/04 REV 1).

L'objectif de cet accord est de renforcer les relations de l'UE avec Andorre, régies actuellement par un accord de 1990 instituant une union douanière.

Cet accord étend la coopération entre l'UE et la Principauté d'Andorre à un nombre de secteurs spécifiques, notamment l'environnement, la communication, l'information, la culture, l'éducation, la formation et la jeunesse, les questions sociales et de santé, les réseaux transeuropéens, les transports, ainsi que la politique régionale.

Chili - Protocole à l'accord d'association - Élargissement de l'UE

Le Conseil a adopté une décision approuvant la conclusion d'un protocole additionnel à l'accord d'association avec le Chili pour tenir compte de l'adhésion à l'UE des dix nouveaux Etats membres (13286/04).

POLITIQUE COMMERCIALE

Antidumping - Inde - Antibiotiques à large spectre

Le Conseil a adopté un règlement instituant un droit compensateur définitif sur les importations de certains antibiotiques à large spectre originaires de l'Inde (7650/05).

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Banque nationale de Belgique et Banque de Grèce

Le Conseil a adopté une décision approuvant la désignation de la société "Ernst & Young Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises" en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Banque nationale de Belgique et de la société "Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors SA" en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Banque de Grèce, à compter de l'exercice 2005 (8311/05).

Cette décision modifie la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales.

POLITIQUE COMMUNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE**État-major de l'UE**

Le Conseil a adopté une décision modifiant le mandat et l'organisation de l'État-major de l'UE (EMUE) (8159/05).

Cette modification était nécessaire compte tenu de ce que l'organisation et la structure actuelles de l'EMUE ne prennent pas en compte certaines de ses nouvelles tâches.

Par ailleurs, en ce qui concerne la conduite d'opérations militaires autonomes, le Conseil peut, dans certaines circonstances et sur avis du Comité militaire de l'UE, décider de recourir à la capacité collective de l'EMUE, en particulier si une réaction civilo-militaire conjointe s'impose et si aucun quartier général national n'est désigné.

Cette décision modifie la décision du Conseil 2001/80/PESC du 22 janvier 2001 instituant l'EMUE.

LUTTE ANTI DROGUE**Nouvelles substances psychoactives ***

Le Conseil a adopté une décision relative à l'échange d'informations, à l'évaluation des risques et au contrôle des nouvelles substances psychoactives (7003/05 et 7013/05).

Cette décision vise à créer un système d'échange rapide d'information sur les nouvelles substances psychoactives et elle prévoit une évaluation des risques par un comité scientifique et une procédure européenne de mise sous contrôle des substances notifiées.

CRIME ORGANISÉ**Convention des Nations unies contre la corruption ***

Le Conseil a adopté une décision relative à la signature de la convention des Nations unies contre la corruption au nom de la Communauté européenne (7984/05 et 5193/04).

La convention contre la corruption a pour l'objet la promotion et le renforcement des mesures visant à prévenir et à combattre la corruption de manière plus efficace, la promotion et l'appui à la coopération internationale et à l'assistance technique et la promotion de l'intégrité, la responsabilité et la bonne gestion des affaires et des biens publics.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Rapport sur l'activité terroriste dans l'UE

Le Conseil a approuvé un rapport d'Europol sur l'activité terroriste dans l'UE pour la période allant d'octobre 2003 à octobre 2004 (7237/05+COR 1).

Ce rapport sera transmis au Parlement européen.

DÉCISIONS PRISES PAR PROCÉDURE ÉCRITE

Antidumping - Chine - Balances électroniques

Le Conseil a adopté, par procédure écrite, un règlement modifiant le règlement (CE) n° 2605/2000 instituant des droits antidumping définitifs sur les importations de certaines balances électroniques originaires, entre autres, de la Chine (8168/05).

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le Conseil a adopté

- la réponse à la demande confirmative n° 20/c/01/05 présentée par M. Aurel SARI (7653/05), les délégations finlandaise et suédoise ayant voté contre;
- la réponse à la demande confirmative n° 21/c/01/05 présentée par M. Gregory BABAJEFF (7824/05), les délégations danoise, lituanienne, finlandaise et suédoise ayant voté contre.